

Tarification solidaire et environnementale de l'eau potable

Applicable au 1^{er} janvier 2025



**Ensemble,
préservons notre
ressource en eau.**



Préserver la ressource en eau : un enjeu prioritaire pour le territoire.

Dès 2020, la Métropole de Lyon a engagé la reprise en gestion publique de la production et la distribution de l'eau potable sur son territoire. Cet engagement répond à un enjeu vital et d'intérêt général : préserver à long terme une ressource qui se raréfie et se dégrade en raison du changement climatique, des aménagements du territoire et des pollutions.



Les principes de la tarification solidaire et environnementale

Sobriété

Universalité

Solidarité

La nouvelle tarification incite les usagers à faire des économies d'eau, par la mise en place de tarifs progressifs, qui augmentent selon les volumes d'eau consommés.

↳ Cette progressivité tarifaire est un levier pour faire prendre conscience de la rareté de l'eau et adopter une consommation plus responsable.

↳ L'objectif est de réduire collectivement de 15 % les consommations d'eau sur le territoire d'ici 2035.

La nouvelle tarification doit aussi permettre de :

- garantir un **accès fondamental à l'eau** à tous sur la métropole de Lyon.
- répondre à un **enjeu de justice sociale** à l'égard des publics les plus précaires.



Ce qui change pour les professionnels

↳ **Des tarifs différents**

Les tarifs appliqués aux activités professionnelles des collectivités, établissements publics et entreprises sont désormais différents des tarifs appliqués à l'habitat.

L'enjeu est de **répartir équitablement l'effort** en fonction des usages et des consommations de l'eau, de **préserver l'équilibre budgétaire** du service d'eau potable et de mieux accompagner le territoire dans sa **transition écologique**.

↳ **Des tarifs progressifs selon les consommations**

4 tranches

sont instaurées pour les professionnels avec une progressivité des tarifs pour **inciter à la sobriété** et à la mise en place de **plans de réduction des consommations**.

À quoi s'applique la nouvelle tarification ?

L'eau potable représente **42 %** de la facture d'eau *

↳ Cette part finance la production, la distribution, la qualité et la préservation de l'eau.

↳ Elle comprend :

- une part fixe correspondant à l'abonnement annuel,
- une part variable correspondant aux volumes d'eau consommés.

↳ C'est uniquement sur cette part variable de l'eau potable que la nouvelle tarification s'applique.

À quoi correspond le reste de ma facture ?

36 % L'assainissement

La Métropole de Lyon assure la collecte et le traitement des eaux usées.

15 % Les redevances

14 %
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

1 %
Voies Navigables de France

7 % La TVA

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

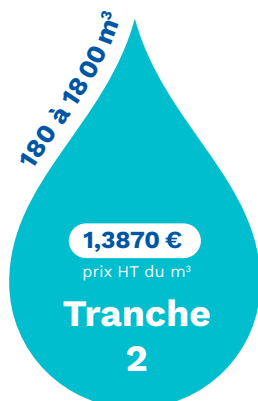
NOUVEAU

4 tranches tarifaires pour les professionnels

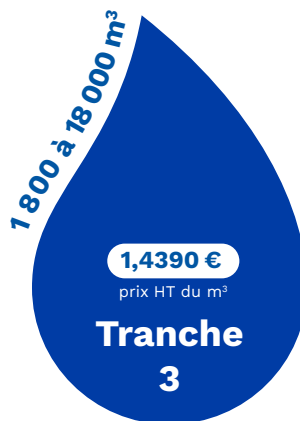


68 %
des professionnels consomment - de 180m³ / an.

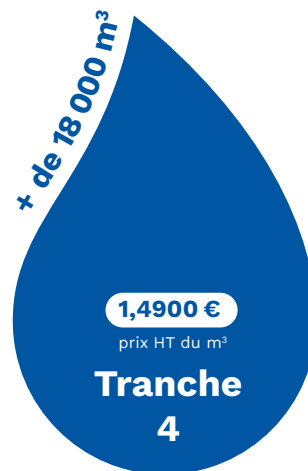
Ils bénéficient du même tarif que les particuliers. Cette mesure permet de limiter l'impact sur les professionnels qui consomment peu d'eau, tels que les artisans ou les commerçants.



26 %
des professionnels consomment + de 180 m³ d'eau/an.



5 %
des professionnels consomment + de 1800 m³ d'eau/an.



0,3 %
des professionnels consomment + de 18 000 m³ d'eau/an, soit moins de 100 compteurs sur le territoire.

Un impact limité, progressif et équitable pour les professionnels.

Un écart maximal de 15 % entre le tarif de la tranche 1 et celui de la tranche 4.

*pourcentage calculé sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ et d'un abonnement annuel pour un compteur standard de diamètre 15 mm. Données de comparaison réglementaires pour les distributeurs d'eau en France.

Eau publique du Grand Lyon est, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'établissement public en charge de la production, de la distribution et de la qualité de l'eau potable sur le territoire métropolitain.

Sa mission est de mettre en œuvre la préservation de la ressource en eau, de garantir l'accès universel à l'eau et de construire un service public de qualité pour répondre aux besoins de tous les usagers.

Les équipes d'Eau publique du Grand Lyon vous accompagnent dans toutes vos démarches d'économies d'eau : optimisation de vos consommations, plans d'économie d'eau, suivi des données et recherches de fuite, outils de communication.

Pour toute demande spécifique, veuillez nous écrire à cette adresse :

clientpro@eaudugrandlyon.com

